

COMMUNE D'HAVERSKERQUE

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2016

L'an deux mil seize

Le jeudi sept juillet à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Brigitte DELANNOY, Maire, en suite de convocation en date du 30 juin 2016 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Mmes Brigitte DELANNOY, Maire, Christelle BRISBART, Géraldine OLSZEWSKI-D'HAESE, Nelly LETE, Peggy DAVID, MM. Jean-Michel LAROYE, Joël TOURSEL, Bertrand TRINEL,

Absents excusés : Mme Domitille DENEUVILLE donnant procuration à Mme Brigitte DELANNOY, M. Philippe FAUQUENOY, Monsieur Jean-Michel LAROYE a été élu secrétaire.

1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Le compte rendu de la séance du 27 juin 2016 est approuvé à l'unanimité.

2. Modification du tableau des effectifs.

Madame le Maire expose à l'Assemblée qu'à l'occasion de mouvement du personnel, il convient de mener une réflexion sur la réorganisation du service scolaire et périscolaire.

Suite à la présentation des plannings existants, elle précise que plusieurs options sont possibles, à savoir :

- Recentrer les missions des agents communaux sur les services scolaires et externaliser l'entretien des locaux
- Faire un recrutement pour le remplacement de l'agent en retraite
- Réorganiser le service pour l'intégration et la formation d'un jeune en emploi d'avenir.

Un devis a été demandé pour évaluer le coût d'externalisation du service de nettoyage des locaux scolaires. Le coût mensuel peut être évalué à 1 240 € HT par mois, soit 1 488 € TTC, ce qui génère un coût de ± 13 400 € TTC sur la période scolaire.

Dans le cadre du recrutement d'un agent de catégorie C rémunéré au SMIC, uniquement sur l'entretien des locaux, une estimation entre 4 et 5 h par jour scolaire donne l'estimation suivante :

a) 4 h / jour, 5 jours /semaine, 36 semaines scolaires

- soit 720 h annualisées,
- soit 60 h par mois,
- soit 14 h par semaine Total ± 600 € brut par mois + 220 € de charges = ± 820 par mois sur 13 mois,
 - o ± 10 660 € pour l'année

b) 5 h / jour, 5 jours /semaine, 36 semaines scolaires

- soit 900 h annualisées,
- soit 75 h par mois,
- soit 18 h par semaine Total 750 € brut par mois + 270 € de charges = ± 1 020 € par mois sur 13 mois
 - o ± 13 260 € pour l'année

En ce qui concerne les emplois d'avenir : La rémunération correspond au SMIC, soit 1 466.65 € brut par mois + les charges à 192 € (13.10 % du brut compte tenu d'une exonération d'une partie des charges). La commune bénéficie d'une participation de l'état, il reste annuellement à charge 7 260 € soit 605 €/mois.

Compte tenu des évolutions éventuelles dans le cadre de la gestion prévisionnelle des effectifs, le Conseil Municipal souhaite donner l'avantage au recrutement d'un jeune qui pourrait bénéficier de formations pour l'adaptation au poste.

Monsieur LAROYE fait remarquer qu'il ne s'agit pas simplement de remplacer un agent. Ce poste concerne les plus jeunes et demande donc déjà de l'expérience, il conviendra d'envisager des réaffectations. De plus, un agent déjà en poste a transmis un courrier en ce sens.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'ouverture d'un poste en emploi d'avenir pour le service scolaire et périscolaire à raison de 30 heures par mois, pour une durée d'un an renouvelable deux fois, et fixe le tableau des effectifs comme suit :

Grade	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif au 31/12/2015
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Attaché Territorial	A	TC	1
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	C	TC	2
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	C	TC	2
Grade	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif au 31/12/2015

FILIERE TECHNIQUE			12
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	TC	1
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	C	TC	2
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	C	30 h	1
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	C	27 h	1
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	TC	2
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	30 h	1
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	29 h	1
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	27 h	1
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	20 h	1
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	17 h	1
FILIERE SOCIALE			2
Agent Spécialisé Principal des Ecoles Maternelles 2 ^{ème} classe	C	TC	1
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles 1 ^{ère} Classe	C	TC	1
TOTAL GENERAL			19
Emploi d'Avenir	C	TC	1
Emploi d'Avenir	C	30 h	1
CONTRATS AIDES			1

3. Validation de devis :

a) Diagnostic accessibilité :

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il est nécessaire de rendre l'agenda d'accessibilité pour le mois de septembre 2016 et qu'il convient de compléter le diagnostic d'accessibilité des l'ensemble des bâtiments et espaces publics, une première analyse ayant été effectuée sur les bâtiments mairie, garderie et médiathèque.

Elle indique que, suite aux informations données au cours de la dernière séance, des offres de prix ont été présentées par deux entreprises habilitées à réaliser ce type de mission.

UGAP :

Diagnostic :	3 319,27 € HT	3 983.12 € TTC
Agendas :	2 025.88 € HT	2 431.06 € TTC
TOTAL :	5 345.15 € HT	6 414.18 € TTC

APAVE :

Assistance maîtrise d'ouvrage :	2 400.00 € HT	2 880.00 € TTC
Agenda :	750.00 € HT	900.00 € TTC
TOTAL	3 150.00 € HT	3 780.00 € TTC

Au vue des offres présentées et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** de retenir la proposition de l'APAVE, dont le siège social est situé à LILLE, pour un montant global de 3 150 € hors taxes soit 3 780 € TTC reprenant l'assistance à maîtrise d'œuvre, la planification du calendrier des travaux et la rédaction du CERFA réglementaire.
- **Autorise** Madame le Maire à signer toute pièce relative à ce marché, à engager les dépenses et émettre tout mandat lié à cette décision.

b) Audit Assurance

Madame le Maire expose à l'Assemblée que les assurances étant un sujet complexe, il est nécessaire de bénéficier de conseils de professionnels aguerris et que recourir à un courtier qui rédige toutes les pièces du marché permet d'optimiser la procédure.

Elle précise que le lancement d'une telle démarche dans le cadre d'un groupement de commande permet d'en diminuer le coût (le coût des honoraires est partagé et le coût des assurances peut être mieux négocié).

Elle ajoute que le marché des assurances est listé dans la délibération cadre du 23 octobre 2014 de la Communauté de Communes Flandre Lys, les communes n'ont donc pas besoin de délibérer pour leur adhésion à ce groupement de commande.

Elle indique qu'un audit des assurances (incendie, accidents et risques divers et assurances du personnel) et assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre d'un marché d'assurances en groupement de commandes pour la communauté de communes Flandre Lys et les communes d'Estaires, de Fleurbaix, d'Haverskerque, de Laventie, de Merville et de Sally sur la Lys a été lancé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à :

- **signer** le devis de la Société Brisset Partenaires relatif à cette procédure pour un coût de 1 800 € HT
- **engager** les dépenses et **émettre** tout mandat lié à cette décision.

4. Questions diverses

a. Communauté de Communes Flandre Lys – Convention panneaux lumineux

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que la Communauté de Communes Flandre Lys avait installé des panneaux électriques à affichage lumineux dans les Communes membres de la CCFL.

Elle précise que ces panneaux installés entre 2005 et 2007 étant devenus obsolètes, la CCFL a acté le remplacement de ceux-ci par des panneaux de nouvelle génération.

Elle ajoute que par courrier du 30 juin 2016, reçu le 6 juillet, la CCFL propose la signature d'une convention relative à l'implantation et à l'utilisation de ce panneau lumineux.

Elle ajoute que le marché des assurances est listé dans la délibération cadre du 23 octobre 2014 de la Communauté de Communes Flandre Lys, les communes n'ont donc pas besoin de délibérer pour leur adhésion à ce groupement de commande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les conditions financières et techniques présentées et autorise Madame le Maire à signer la dite convention.

b. Travaux de voiries

Madame le Maire informe l'Assemblée que les travaux de voiries réalisés par l'entreprise VATP n'étant pas satisfaisants, un huissier a été mandaté pour établir un constat.

Elle indique également que des travaux ont été réalisés par le service technique dans la rue des Meuniers pour résorber les nids de poules (30 tonnes de ternaire)

c. Intempéries de mai

Madame le Maire informe l'Assemblée que suite aux intempéries de mai, un courrier a été transmis aux agriculteurs pour recenser les dégâts éventuels. 4 dossiers ont été déposés.

d. Parcours santé

Madame le Maire informe l'Assemblée que le terrain prévu pour l'installation du parcours santé a été remis à niveau par la commune avant les travaux d'installation par la Société PLAETEVOET, missionnée par la Communauté de Communes Flandre Lys dans le cadre d'un marché groupé.

e. Bassin de rétention

Le bassin de rétention près de la résidence de l'Ermitage sera réhabilité par l'installation de plantes.

f. Bornes touristiques

La Communauté de Communes Flandre Lys avance sur le projet d'implantation de bornes touristiques. Le choix des bornes est validé. La CCFL installant une borne à la base nautique, la commune n'en sollicite pas de supplémentaire.

La question se pose de la puissance consommée.

g. Centre Communal d'Action Sociale

Peggy DAVID demande s'il est possible d'organiser une réunion du CCAS avant le 24 juillet pour l'organisation du repas des aînées.

Madame le Maire attend les propositions de date.

h. Fêtes du patrimoine

Christelle BRISBART précise que pour bénéficier des subventions de la Communauté de Communes Flandre Lys, il est impératif de transmettre le programme avant le 12 juillet. De plus, les manifestations qui ne sont pas connues à cette date ne pourront être reprises dans le programme établi par la CCFL.

Une proposition concernant le tour des chapelles avec le petit train et une ballade historique à bord du bateau de la CCFL avec commentaires par M. GRANVAL est approuvée. Le projet sera transmis à la CCFL pour validation.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôt la séance.